
Maître d'Ouvrage

PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

21-29, avenue du Général de Gaulle
94 038 - CRÉTEIL Cedex

**Marché public de travaux
pour la mise en conformité des ascenseurs
de la Préfecture/Hôtel du Département
du Val-de-Marne**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Date limite de remise des offres : Jeudi 25 août 2016 à 14h00

SOMMAIRE

1- OBJET DU MARCHÉ	3
1-1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché	3
1-2. Objet du marché.....	3
1-3. Variantes.....	3
1-4. Négociation	3
2- CONDITIONS DU MARCHÉ	3
2-1. Caractéristiques principales	3
2-2. Durée du Marché	4
2-3. Lieux d'exécution	4
2-4. Modification de détail du dossier de consultation.....	4
2-5. Délai de validité des offres	4
2-6. Monnaie	5
2-7. Dossier de consultation	5
3- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
3-1. Contenu du pli.....	5
3-2. Critères de jugement des offres	6
3-3. Présentation des plis	7

1- OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de travaux passé en procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics.

Pour garantir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et le principe de transparence des procédures, le présent marché fait l'objet d'une publicité.

1-1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ

Préfecture du Val-de-Marne
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex

Représentée par le Préfet du Val-de-Marne

1-2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des travaux pour la mise en conformité des ascenseurs de la Préfecture/Hôtel du Département du Val-de-Marne situés 21-29 avenue du Général de Gaulle à CRETEIL jusqu'au parfait achèvement, suivant les règles de l'art et compte tenu des règlements en vigueur.

Les obligations spécifiques confiées au titulaire et le lieu d'exécution sont décrits dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et CCTP *Annexe 1*.

L'ensemble des travaux se situe à l'intérieur d'un même bâtiment, classé ERP de 2^{ème} catégorie de type W, dont le maintien en activité est impératif.

1-3. VARIANTES

Les candidats sont libres de proposer des variantes mais devront toujours d'abord présenter une offre de base avec les options obligatoires.

1-4. NEGOCIATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'ouvrir les négociations avec les 3 candidats les mieux classés.

2- CONDITIONS DU MARCHÉ

2-1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La description de l'offre et ses spécifications sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et CCTP *Annexe 1*.

2-2. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de 5 mois dont 2 mois de préparation de chantier, y compris l'approvisionnement.

Le candidat retenu devra présenter, avant l'exécution du marché, un planning des tâches détaillées de l'ensemble des travaux prévus (Cf. tableau des délais par équipement à compléter par le candidat).

2-3. LIEUX D'EXECUTION

Adresse d'exécution du marché :

Préfecture du Val-de-Marne / Hôtel du Département
21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 CRETEIL

Visite des locaux

Afin d'apprécier avec exactitude la nature des prestations entrant dans le cadre du marché, des visites seront organisées par l'Administration et le Maître d'œuvre, le Cabinet ASCAUDIT.

Pour les rendez-vous, il convient de prendre contact avec :

- Renseignements techniques :
 - M. Rachid TOUABI 01.49.56.61.93 rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr
- Renseignements administratifs :
 - Mme Muriel MOREAC 01.49.56.61.20 muriel.moreac@val-de-marne.gouv.fr

A l'issue de la visite, la société soumissionnaire fera viser par le représentant de l'administration le certificat figurant à la fin du présent règlement. L'absence de ce document dans la candidature rend cette candidature non conforme.

2-4. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

La Préfecture du Val-de-Marne se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats doivent présenter des offres valables cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-6. MONNAIE

Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire EURO.

2-7. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces ci-dessous :

- L'Acte d'Engagement (DC3)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) - *Annexe 1*
- Le Règlement de Consultation (RC)
- Tableau des délais par équipement à compléter par le candidat
- Le Dossier Technique Amiante (DTA), consultable sur site lors de la visite

Le dossier peut également être téléchargé (version java 1.6 et zip) en se connectant sur la plate-forme des Achats de l'État à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence MPT2016002 ou sur le site Internet de la Préfecture du Val-de-Marne (www.val-de-marne.gouv.fr)

3- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3-1. CONTENU DU PLI

Les candidats fourniront à l'Administration un pli libellé comme suit :

**« Marché public : NE PAS OUVRIR
Travaux pour la mise en conformité des ascenseurs de la Préfecture/Hôtel du
Département du Val-de-Marne**

Ce pli contiendra une enveloppe unique comportant la candidature et l'offre (y compris les options obligatoires) et éventuellement les offres variantées.

L'enveloppe comportera les documents relatifs :

1/ à la présentation du candidat, soit :

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le représentant du candidat <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>
- La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée par le représentant du candidat <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- L'extrait du registre du commerce (Kbis) ou toute pièce équivalente
- Références pour des prestations similaires à l'objet du marché
- RIB avec IBAN

Documents à fournir si la situation du candidat le justifie :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Documents à fournir par tous les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global **ET** le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices ;
- Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé de la prestation ;
- Présentation de l'entreprise indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose ;
- Le candidat devra justifier de qualifications requises pour les travaux d'ascenseurs.

2/ à l'offre, soit :

- L'acte d'engagement (AE) DC3 complété, daté et signé par le représentant légal du candidat pour l'offre de base et pour chacune des variantes éventuelles proposées ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans modification ; daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à accepter sans modification ; daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) *Annexe 1*, à accepter sans modification ; daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- Un mémoire technique présentant les moyens humains et matériels prévus, l'organisation qui sera adoptée pour exécuter le chantier, le matériel utilisé, les fiches produits ainsi que le traitement des déchets ;
- La DPGF complétée, datée et signée par le représentant légal du candidat ;
- Le tableau des délais par équipement complété, daté et signé par le représentant légal du candidat

3-2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront examinées en fonction des critères mentionnés ci-dessous :

• Critère prix	40 %
• Durée totale de l'immobilisation des appareils.....	15 %
<u>Mémoire Technique</u> :	
• Critère technique (moyens humains et matériels mis en œuvre)	15 %
• Critère technique (méthodologie mise en œuvre).....	10 %
• Critère technique - matériel proposé (fiche produit).....	10 %
• Critère Environnemental –Traitement des déchets.....	10 %
Total.....	100 %

3-3. PRESENTATION DES PLIS

Date limite de réception des plis : Jeudi 25 août 2016 à 14h00

Adresse à laquelle les plis doivent être déposés :

Préfecture du Val-de-Marne
Direction des **R**essources **H**umaines et des **A**ffaires **F**inancières et **I**mmobilières (**DRHAFI**)
Bureau du **C**ourrier et des **R**elations avec les **U**sagers (**BCRU**)
21/29, avenue du Général de Gaulle
94038 - Créteil Cedex

Le BCRU est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h, et jusqu'à la date limite de réception des plis mentionnés ci-dessus.

Le dépôt donnera lieu à la délivrance d'un récépissé.

Si les offres sont envoyées par courrier, elles devront parvenir à la même adresse et dans les mêmes délais par pli recommandé avec avis de réception postal. Le délai postal n'est pas opposable à l'Administration.

Les offres qui ne rempliraient pas ces obligations ne seront pas examinées et seront retournées à leurs auteurs.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX

Prendre rendez-vous avec :

Rachid TOUABI

01 49 56 61 93

E-mail : rachid.touabi@val-de-marne.gouv.fr

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA MISE EN
CONFORMITE DES ASCENSEURS DE LA
PREFECTURE/HOTEL DU DEPARTEMENT
DU VAL DE MARNE**

Nom de l'entreprise :

Nom et qualité de son représentant :

Visa et cachet du représentant de l'entreprise :

Date de la visite :

Nom et visa du représentant de l'Administration :

Nota : L'entreprise reconnaît avoir consulté le Dossier Technique Amiante (DTA) du bâtiment.